

POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURELe Secrétaire permanent**COMMUNIQUE DE SERVICE N° 08 /DM/2026**

En attendant les affectations imminentes de 2.500 nouveaux magistrats de la promotion 2025 et de la mise en place partielle, il sera procédé, sur instruction de Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle, Président du Conseil supérieur de la magistrature, **Dieudonné KAMULETA BADIBANGA**, à la distribution des toges et de l'ouvrage intitulé « *Le libellé des préventions en droit congolais : Memento littéraire pratique* » aux 5.000 nouveaux magistrats du samedi 09 au vendredi 15 mai 2026. Le lancement aura lieu à la Cour de cassation, le samedi 09 mai 2026 à 10H00'

La suite de la distribution se fera de la manière ci-après :

- Pour les magistrats de la promotion 2023 : chaque magistrat recevra son ouvrage auprès de son chef direct, par l'entremise du Procureur général ou de l'Auditeur militaire supérieur de chaque ressort.
- Pour ceux de 2025 :
 - Site de Lubumbashi : Ayant été servi en toges, ils recevront l'ouvrage auprès du Premier président de la Cour d'appel du Haut Katanga ;
 - Site de Kinshasa : la distribution se poursuivra à la Cellule logistique du Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature où les magistrats civils auront les toges et l'ouvrage, et les magistrats militaires recevront uniquement l'ouvrage.

NB. Le retrait de la toge et/ou de l'ouvrage sera subordonné à la présentation par chaque magistrat de sa carte de service biométrique.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Chargé de la logistique du Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature, en la personne du Colonel magistrat LINGWEMA LIKANZA Joseph Yosta aux numéros +243997328681, 810126464.

Fait à Kinshasa, le **04 MAI 2026**

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation

